



Chambre régionale des comptes
de Languedoc-Roussillon

L'évaluation de la gestion locale des déchets ménagers

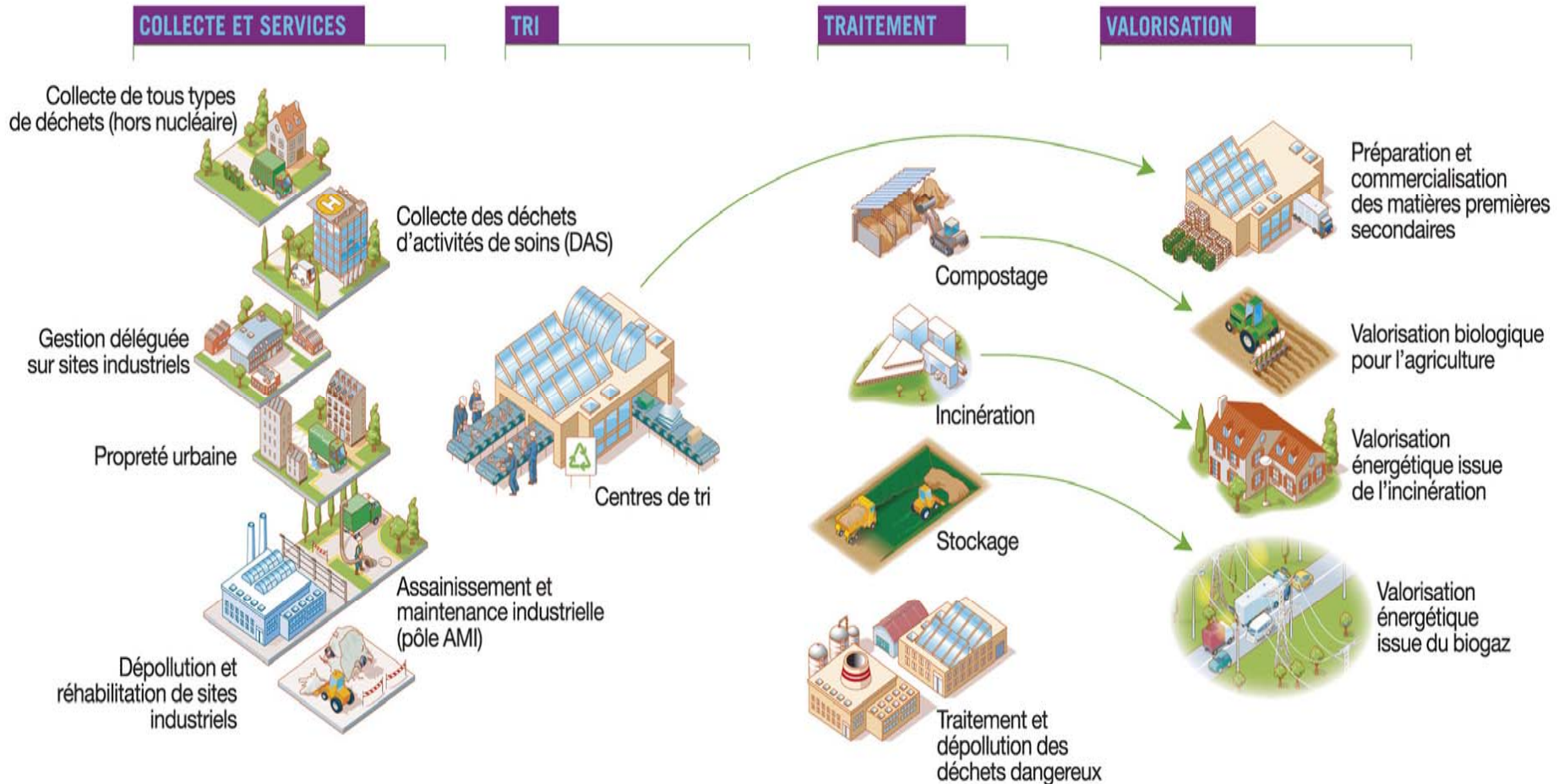
Guide d'audit et indicateurs essentiels

Nicolas BRUNNER (France)

→ Quelques rappels



→ Les activités relatives à la gestion de déchets ménagers (11.6 MM€ en 2006 en France)



→ Définition des déchets ménagers et assimilés

DÉCHETS MUNICIPAUX gérés par les collectivités locales [594 kg/habitant]			
DECHETS DE LA COLLECTIVITE	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES		
	DECHETS DES PETITES ENTREPRISES (artisans, administrations, petits commerçants)	DECHETS DES MENAGES au sens strict [391kg/habitant]	
		Déchets des espaces verts publics, de voirie, de l'assainissement (boues d'épuration – art. L.2224-8 du CGCT)	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) - Déchets collectés sélectivement (emballages, encombrants, déchets verts, déblais-gravats, déchets spéciaux) - Apports en déchèteries

→ La collecte (France 2007)

Déchets ménagers		MT (Million de tonnes)	Kg/habitant
Ordures ménagères (OM)	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	20.1	316
	Verre	1.8	29
	Matériaux sec	2.9	46
	Déchets verts et bio déchets	1.1	18
	Objets Encombrants	1.0	15
	Déchetteries	10.8	170
	TOTAL	37 MT / an	594 Kg/an/hab.

} 391 Kg/hab./an

→ La collecte des Ordures Ménagères résiduelles en Europe

	Europe du Sud Espagne, Italie	Europe du Nord (Allemagne, Autriche, Belgique, Pays Bas)	FRANCE
Mode de collecte	A.V. prépondérant	P.àP. ► Mixte A.V.	Porte à porte
Fréquence	C1 si porte à porte	< C1	> C3 (C2 à C7)
Équipage	1	1,5 (1 à 3)	3

Modes de collecte : P.à P. = Porte à Porte / A.V. = Apport Volontaire

Fréquences de collecte : C1 = 1 collecte hebdo

Équipage : 1 conducteur + n rippeur(s)

L'enquête en cours (2008/2010)

■ Objectifs:

Evaluer la gestion locale des déchets ménagers en examinant notamment la bonne prise en compte des objectifs environnementaux définis par l'UE et au niveau national

■ Organisation:

- Un comité de pilotage de 8 personnes
- Une formation commune de délibéré de 8 personnes

■ Mise en œuvre:

- 19 CRC
- 110 organismes contrôlés: 91 établissements de coopération intercommunale, 7 départements, 7 communes, 1 agence, 2 sociétés d'économie mixte

■ Calendrier:

- 2008: préparation / 2009 : contrôles / 2010: synthèse

La méthodologie de l'enquête

■ Une note d'orientation

- Elle définit le questionnement préalable en 5 points

■ 7 fiches de contrôle

- Elles rappellent les enjeux et déterminent les points essentiels à contrôler au sein des organismes concernés

■ Un rapport-type indicatif

- Il reprend les principaux points à traiter lors du contrôle de chaque organisme pour faciliter la synthèse nationale

■ 15 indicateurs à renseigner

- Leur caractère homogène permettra de constituer un référentiel national

Note d'orientation de l'enquête

- Elle définit 5 axes principaux :
 1. Vérifier le respect des priorités communautaires et nationales :
 - Prévention, réduction de la production et de la nocivité des déchets
 - Valorisation des déchets (recyclage, emploi, énergie)
 - Information du public sur le effets sur l'environnement et la santé
 2. Évaluer le contenu des plans départementaux d'élimination des déchets

Note d'orientation (suite)

3. Examiner la maîtrise des coûts et des financements, l'optimisation des périmètres et de l'organisation
4. Vérifier la cohérence des moyens locaux vis à vis des objectifs annoncés (prévention, réduction, information du public)
5. Examiner le suivi des résultats obtenus par les collectivités

7 fiches d'aide au contrôle

- Fiche 1: les compétences légales et réglementaires
- Fiche 2: l'évaluation des politiques locales des déchets ménagers
- Fiche 3: l'organisation de la collecte et du traitement
- Fiche 4: le choix des équipements
- Fiche 5: la gestion et l'exploitation des installations
- Fiche 6: le financement par l'utilisateur ou le contribuable
- Fiche 7: le coût du service

Le rapport-type de contrôle

1. L'organisation du service
2. L'exercice de la compétence
 1. La collecte
 2. Le traitement
3. Le coût et le financement du service
 1. Les dépenses d'exploitation
 2. Les recettes d'exploitation
 3. L'équilibre du budget et la situation financière
4. La qualité du service
 1. L'efficacité (collecte et traitement)
 2. L'efficacéité (collecte et traitement)
5. Bilan et perspectives

15 indicateurs-clés

1. Indicateur de gisement

Tonnage des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés, par habitant et par an (en kg/habitant/an)



(En France en 2007 : 594 kg/an/habitant)

3 indicateurs de coûts

- 2- Coût total TTC net de l'ensemble des prestations de traitement par tonne collectée
(en €/tonne)
- 3- Coût total TTC de la collecte par tonne collectée (avec ou sans le coût de fonctionnement des déchèteries)
(en €/tonne)
- 4- a) Coût global TTC net de l'ensemble du service (DMA) par tonne collectée
(en €/habitant)
b) Coût global TTC du service par habitant
(en €/tonne)



4 indicateurs de recettes et d'équilibre financier

5- Participation des habitants : ratio produit annuel taxe ou redevance / population (en €/habitant)

En France en 2006 : 87,4€/an de TEOM, 75 €/an de REOM

6. Part de taxe ou redevance dans le total des recettes d'exploitation (en %)

7- Part des recettes de redevances spéciales (art. L.2333-77 et-78 du CGCT) dans les recettes d'exploitation (en %)

8. Taux de couverture des dépenses d'exploitation par les recettes d'exploitation (en %)

3 indicateurs d'efficience

9 -a) Collecte : nombre de tonnes collectées par an rapporté au nombre d'agents collecteurs (ETP: équivalent temps plein)

(en tonnes / ETP)

9 -b) Collecte : nombre de kilomètres parcourus par an rapporté au nombre d'agents collecteurs (ETP)

(en km par ETP)

10-Traitement : coût global final TTC à la tonne du traitement des ordures ménagères résiduelles

(en euros / tonne)

(en précisant le mode de traitement des ordures ménagères résiduelles :

I = Incinération ; M = méthanisation ; E = enfouissement ;
C = compostage)

5 indicateurs d'efficacité

11- Ratio de collecte sélective (hors apports en déchèteries) rapportée au gisement	(en %)
12- Performance de la collecte des DMA par matériau et par habitant	
a) ordures ménagères résiduelles <i>316 kg/hab/an</i> <i>(France 2007)</i>	(en kg/habitant/an)
b) verre (hors déchèterie) <i>29 kg/hab/an</i>	
c) matériaux secs (papiers, cartons, emballages ménagers hors déchèterie) <i>46 kg/hab/an</i>	
d) déchets verts (hors déchèterie) <i>18 kg/hab/an</i>	
e) encombrants (hors déchèterie) <i>15 kg/hab/an</i>	

Indicateurs d'efficacité (suite)

<p>13- Taux global de refus du tri sélectif</p>	<p>(en %)</p>
<p>14 -a) Déchèteries : volume de production annuelle des déchèteries par habitant <i>170 kg/hab/an (France 2007)</i></p>	<p>(en kg par habitant)</p>
<p>-b) Déchèteries : nombre de visites des déchèteries par an et par habitant <i>1,5 visite par an et par habitant desservi</i></p>	<p>(en nombre par an et par habitant)</p>
<p>15- Pourcentage final des déchets (DMA) valorisés ou recyclés <i>(29 % et 33.5 % soit 62.5 % au total)</i></p>	<p>(en %)</p>

Premiers constats



Les effets du volontarisme environnemental

- Une diminution du volume des déchets collectés (tri, mais aussi crise économique); des incinérateurs ne fonctionnent pas à 100 %, d'où tarifs en baisse (concurrence) ou en hausse (opérateurs)
- Deux boucs émissaires: les décharges puis les incinérateurs; le phénomène NIMBY touche systématiquement les projets d'incinérateurs mais aussi de centres d'enfouissement et même de déchèteries
- D'où la recherche de nouvelles voies de valorisation (compostage...)
- Une autre conséquence logique: l'augmentation des coûts
- Mais le développement de l'intercommunalité a rendu les améliorations accessibles à de nombreuses communes, avec un double niveau : collecte et traitement
- Difficulté en France du choix entre redevance (principe du pollueur payeur) et taxe (redistribution fiscale)
- Le cadre départemental de planification n'est pas adapté

Les risques détectés

- Risques sur les prestations réalisées: anomalies sur les tonnages facturés, acceptation de déchets de tiers, risques environnementaux liés aux conditions d'élimination
- Risques sur les montages juridiques: respect des règles de la concurrence (effets pervers de la nécessaire synergie entre construction et exploitation d'une installation) et absence de maîtrise du prestataire
- Risques techniques et économiques: une installation innovante ne fonctionne pas, un permis de construire n'est pas obtenu, une collectivité cliente trouve un autre prestataire, une grève a lieu...

Merci pour votre attention

